



*Ministère de l'environnement,
de l'Energie et de la Mer,
en charge des Relations
internationales sur le climat*

*Ministère de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt*

*Secrétariat d'Etat
chargé de la Biodiversité*

Paris, le 12 mai 2016

La Ministre de l'environnement,
de l'Energie et de la Mer

Le Ministre de l'Agriculture,
de l'Agroalimentaire et de la Forêt

La Secrétaire d'Etat
chargée de la Biodiversité

à

Monsieur Georges-François LECLERC
Préfet de Haute-Savoie

Objet : Gestion des bouquetins du Bargy

A la suite des différents travaux scientifiques sur la contamination par la brucellose des bouquetins du massif du Bargy, la stratégie de constitution d'un noyau sain est la solution la plus adaptée à la conciliation des enjeux sanitaires, socio-économiques et de protection de la biodiversité.

Après une phase d'incertitude sur la façon de constituer ce noyau, les difficultés sociétales rencontrées pour réaliser les abattages sous forme d'opération « coup de poing », et les niveaux de risque hétérogènes entre les différents groupes de bouquetins du Bargy font l'objet d'un constat partagé. Ces éléments doivent être pris en compte aujourd'hui. Par conséquent il vous est demandé de modifier l'arrêté préfectoral du 16 septembre 2015 de façon à ce que n'apparaisse plus la notion d'abattage d'animaux non testés qui ne présenteraient pas, par ailleurs, de signe clinique de la maladie (article 3).

Les connaissances nécessaires sur les aires de répartition et sur les contacts entre populations pourront être précisées en 2016 grâce aux études de l'ONCFS qui peuvent se poursuivre dès le printemps 2016. L'ONCFS est prêt à mettre en place une étude de suivi écologique et épidémiologique des bouquetins porteurs de dispositifs de géolocalisation. Cette étude devra faire l'objet d'un avis du Conseil national de la protection de la nature. Lors de cette étude, qui portera sur 50 animaux au minimum, les individus capturés seront testés et les séropositifs devront être éliminés.

Considérant les enjeux de bien-être animal pour des animaux malades parfois depuis plusieurs années, les animaux présentant des signes cliniques de la maladie seront aussi éliminés. Les données issues des premières analyses de géolocalisation seront exploitées pour aboutir à des préconisations quantitatives et qualitatives sur les abattages sélectifs des animaux séropositifs à mener à partir de l'automne 2016. Les données acquises à partir de l'étude démographique mise en place au printemps et à partir des abattages d'automne contribueront à affiner, le cas échéant, la stratégie d'assainissement dès le printemps 2017.

Parce que la feuille de route de gestion pourrait concerner plus largement le massif alpin, vous organiserez sous 10 jours sous votre présidence une réunion d'information, en présence de l'ANSES et de l'ONCFS, sur le programme d'action possible, et d'échanges sur les mesures de biosécurité acceptables pour les élevages de la zone, à l'intention des élus locaux et nationaux, des associations de protection de la nature, des associations d'usagers de la Montagne, des organisations professionnelles agricoles, à laquelle participeront l'ARS, la DRAAF et la DREAL Rhône Alpes, la DDT et la DDPP de Haute-Savoie. Vous nous adresserez le compte-rendu de cette réunion dès que possible. Vous préciserez les points consensuels ou les oppositions exprimés par les différents participants.

Lors de cette réunion vous insisterez sur la stratégie d'action adoptée par le Gouvernement qui consiste à mettre en œuvre un assainissement sélectif des animaux restant sur le massif afin de constituer un noyau sain. A plus long terme, d'autres pistes pourront être envisagées, comme par exemple la ré-introduction d'animaux sains ou une stratégie vaccinale. A ce titre, vous rappellerez que les travaux nécessaires pour expertiser la faisabilité de la vaccination des bouquetins des Alpes garantissant la sécurité et l'efficacité, sont toujours en cours. Ce programme d'assainissement sélectif peut être à considérer sur une perspective de plusieurs années consécutives.

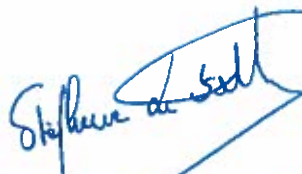
Nos cabinets ainsi que les services centraux de nos ministères respectifs se tiennent à votre entière disposition.

La ministre de l'Environnement,
de l'Energie et de la Mer,
en charge des Relations
internationales sur le climat



Ségolène ROYAL

Le ministre de l'Agriculture, de
l'Agroalimentaire et de la Forêt,
Porte-parole du Gouvernement



Stéphane LE FOLL

La secrétaire d'Etat
chargée de la Biodiversité



Barbara POMPILI